

Comité des dix-huit puissances sur le désarmement

Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement s'est réuni le 16 juillet pour étudier cinq résolutions présentées par la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des propositions touchant l'amélioration des moyens de contrôle de la guerre biologique et l'interdiction des essais nucléaires souterrains ont aussi été examinées, mais en raison de la conclusion du Traité de non-prolifération, aucun autre sujet susceptible de faire l'objet de négociations n'a paru assez prometteur. Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement s'est ajourné relativement tôt afin de permettre à ses membres d'assister à la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires, qui a eu lieu à Genève du 29 août au 28 septembre.

Conférence des États non dotés d'armes nucléaires

La Conférence des États non dotés d'armes nucléaires a été convoquée comme suite à une résolution de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale en faveur de laquelle le Canada avait voté. Quatre-vingt-quinze pays, outre le Canada, ont envoyé des délégations à cette Conférence, qui a étudié trois questions générales touchant le Traité de non-prolifération:

- a) Quel est le meilleur moyen d'assurer la sécurité des États non nucléaires?
- b) Comment les puissances non nucléaires peuvent-elles collaborer entre elles pour prévenir la prolifération des armes nucléaires?
- c) Comment les engins nucléaires peuvent-ils être utilisés à des fins exclusivement pacifiques?

La délégation du Canada à la Conférence a joué un rôle sérieux au cours des négociations et a influencé les débats à un point suffisant pour être à même de se prononcer en faveur de la plupart des résolutions adoptées.

Le premier des deux comités établis par la Conférence a présenté six résolutions. Le Canada en a appuyé cinq, dont une résolution réaffirmant les principes de la Charte des Nations Unies concernant la non-utilisation de la force et le droit à l'auto-défense sur le plan individuel ou collectif; une résolution demandant la création d'autres zones dénucléarisées et invitant les États dotés d'armes nucléaires à signer les protocoles du Traité établissant une zone dénucléarisée en Amérique latine; une résolution demandant aux Nations Unies et au Comité des Dix-Huit sur le désarmement d'entreprendre d'autres négociations sur le désarmement et le contrôle des armements; une résolution invitant l'URSS et les États-Unis à commencer les débats sur la limitation des armes stratégiques offensives et défensives; enfin, une résolution recommandant l'acceptation générale du système de garanties de l'AIEA. Le Canada s'est abstenu dans le vote d'une résolution invitant l'AIEA à instaurer un nouveau mécanisme pour l'application des garanties aux matériels nucléaires et recommandant la modification et la simplification du système des garanties; la délégation du Canada a expliqué qu'à son avis le système et les normes de l'AIEA sont les meilleurs possibles.